



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 30 août 2022, à 19 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

**À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour, présidente  
M. Rafik Bourennani, vice-président  
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Julie Landry Savard, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Geneviève Larche, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Christine Lefebvre, membre du conseil d'administration  
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration  
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration  
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Hélène Paradis, membre du conseil d'administration  
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Jean-François Pressé, directeur général  
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote  
M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale

**SONT EXCUSÉES :**

M<sup>me</sup> Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration

**INVITÉS**

M<sup>me</sup> Marny Bell, directrice conseil  
M<sup>me</sup> Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières  
M<sup>me</sup> Josee Ferron, directrice, Service des ressources humaines  
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques  
M<sup>me</sup> Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives  
M<sup>me</sup> Caroline Neveu, coordonnatrice en communications  
M. Jason Yergeau, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-François Pressé, directeur général, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Questions du public**
- 4. Nomination**
- 4.1. Présidence du conseil**
- 5. Ordre du jour de consentement**
  - 5.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 21 juin 2022
  - 5.2. Adoption - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2022
  - 5.3. Attestation de conformité



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

- 5.4. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
- 6. Formation des comités**
  - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2. Comité de vérification
  - 6.3. Comité des ressources humaines
  - 6.4. Comité d'évaluation de la direction générale
  - 6.5. Comité des ressources matérielles et informatiques
  - 6.6. Désignation des représentants au comité consultatif de transport
- 7. Points en lien avec la mission**
  - 7.1. Rapport de la direction générale
  - 7.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
  - 7.3. Présentation - Intelligence numérique et gestion des données
  - 7.4. Présentation - Marque employeur
- 8. Rapport des comités et décisions/suivis afférents**
  - 8.1. Rapport du comité des ressources humaines
    - 8.1.1. Désignation de membres du conseil aux comités de sélection 22-23
    - 8.1.2. Bilan des embauches
    - 8.1.3. Huis clos
    - 8.1.4. Retour aux délibérations publiques
    - 8.1.5. Désignation – Direction générale adjointe à temps partiel
  - 8.2. Rapport du comité de vérification
    - 8.2.1. Institution d'un régime d'emprunt à long terme
    - 8.2.2. Grille tarifaire des services de garde 2022-2023
    - 8.2.3. Grille tarifaire de la surveillance du midi 2022-2023
  - 8.3. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
    - 8.3.1. Politique concernant les contributions financières exigées des parents et des élèves
    - 8.3.2. Loi sur le Protecteur national de l'élève
- 9. Autres points de décision**
- 10. Points de discussion et d'information**
  - 10.1. Situation du transport scolaire
  - 10.2. Campagne de sécurité aux abords des écoles
  - 10.3. Suivi - Travaux d'été
- 11. Questions diverses**
- 12. Levée de la séance**

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

CA\_001-22-23

### **PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit nommer un président ou une présidente;

CONSIDÉRANT le processus de nomination et son résultat présentés en annexe au présent procès-verbal;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE Mme Marie-Eve Dufour soit nommée présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois pour la durée de son mandat.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

*La rencontre se poursuit sous la présidence de Mme Marie-Eve Dufour.*

### **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

*Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.*

CA\_002-22-23

### **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2022**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

**Adoptée**

CA\_003-22-23

### **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

**Adoptée**

### **ATTESTATION DE CONFORMITÉ**

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

### **RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Aucun document n'est déposé.

CA\_004-22-23

### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution CA\_006-20-21 instituant le comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler une vacance à ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de revoir la composition du comité;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

QUE le comité de gouvernance et d'éthique soit composé de trois membres du conseil d'administration désignés par celui-ci;

QUE la présidence du conseil puisse participer aux séances du comité;

QUE le directeur général et un membre du personnel d'encadrement qu'il désigne puissent participer aux rencontres du comité sans droit de vote;

QUE les personnes suivantes soient désignées au comité:

- M. Rafik Bourennani
- Mme Geneviève Larche
- M. Éric Lunam

**Adoptée**

CA\_005-22-23

#### **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

CONSIDÉRANT la résolution CA\_007-20-21 instituant le comité de vérification;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner de nouveaux membres à ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de revoir la composition du comité;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le comité de vérification soit composé de trois membres du conseil d'administration, soit un membre parent, un membre du personnel et le membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

QUE la présidence du conseil puisse participer aux séances du comité;

QUE le directeur général et un membre du personnel d'encadrement qu'il désigne puissent participer aux rencontres du comité sans droit de vote;

QUE les personnes suivantes soient désignées au comité:

- Mme Lyne Gaulin
- Mme Christine Lefebvre
- *Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles*

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

**CA\_006-22-23**

16<sup>E</sup> SÉANCE

### **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT la résolution CA\_008-20-21 instituant le comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner de nouveaux membres à ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de revoir la composition du comité;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le comité des ressources humaines soit composé de deux membres du conseil d'administration désignés parmi les membres parent et les membres de la communauté;

QUE la présidence du conseil puisse participer aux séances du comité;

QUE le directeur général et un membre du personnel d'encadrement qu'il désigne puissent participer aux rencontres du comité sans droit de vote;

QUE les personnes suivantes soient désignées au comité:

- Mme Roxanne Bilodeau
- M. Antony Rouillard

**Adoptée**

**CA\_007-22-23**

### **COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la résolution CA\_151-21-22 instituant le comité d'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé de trois membres du conseil d'administration désignés par les membres parents et les membres de la communauté;

CONSIDÉRANT que la présidence est membre d'office du comité,

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité est d'un an;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les membres de ce comité;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE désigner les personnes suivantes au comité d'évaluation annuelle de la direction générale:

- Mme Marie-Eve Dufour (*membre d'office*)
- M. Rafik Bourennani
- M. Francis Lévesque
- Mme Hélène Paradis

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

CA\_008-22-23

**COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT la résolution CA\_150-21-22 instituant le comité des ressources matérielles et informatiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de revoir la composition du comité;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les membres de ce comité;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE ce comité soit composé de deux membres du conseil d'administration, désignés celui-ci, et du membre du personnel d'encadrement désigné en vertu de l'article 167.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE la présidence du conseil puisse participer aux séances du comité;

QUE le directeur général et deux membres du personnel d'encadrement qu'il désigne puissent participer aux rencontres du comité sans droit de vote;

QUE les personnes suivantes soient désignées au comité :

- M. Pierre Dupuis
- M. Francis Murphy
- M. Mathieu Ouellet

**Adoptée**

CA\_009-22-23

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**

CONSIDÉRANT l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit qu'un centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves prévoit que deux administrateurs peuvent être membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité est d'un an;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE NOMMER M. Pierre Dupuis et Mme Marie-Eve Dufour à titre de membres du comité consultatif du transport.

**Adoptée**



## **POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION**

### **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente un rapport de ses activités depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 juin 2022.

Il souligne la présence de nouveaux membres dans l'équipe des directions de service, soit Mme Josée Ferron, directrice du Service des ressources humaines et M. Jason Yergeau, directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport.

Il informe le conseil des discussions tenues du comité consultatif de gestion (CCG) du 30 juin dernier. Lors de cette rencontre, les gestionnaires des établissements et des services ont réalisé un bilan de l'année 21-22 et déterminé des enjeux prioritaires pour 22-23.

Il souligne également que nous avons réalisé une journée d'accueil et de formation pour le personnel des services de garde le 23 août ainsi qu'une activité d'accueil pour l'ensemble du personnel le 25 août. Nous sommes fins prêts à recevoir nos élèves, jeunes et adultes.

### **SUIVI - PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)**

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente l'échéancier d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire. Cet échéancier pourrait être révisé en cours d'année en fonction du moment où le ministère de l'Éducation (MÉQ) déposera sa planification stratégique.

Il mentionne que le comité d'engagement pour la réussite éducative (CÉRÉ) reprendra ces travaux sous peu et confirme que des suivis seront faits lors des séances du conseil.

### **PRÉSENTATION - INTELLIGENCE NUMÉRIQUE ET GESTION DES DONNÉES**

M. Jean-François Pressé, directeur général, et Mme Marny Bell, direction-conseil, présentent la plateforme Espace Données et informe le conseil des travaux entrepris par le Centre de services scolaire afin d'utiliser l'intelligence numérique pour faciliter la gestion des données et leur utilisation.

### **PRÉSENTATION - MARQUE EMPLOYEUR**

Mesdames Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines et Caroline Neveu, coordonnatrice aux communications, présentent la nouvelle marque employeur du Centre de services scolaires qui sera déployée au cours des prochaines semaines.

### **RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS**



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

## **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

CA\_010-22-23

### **DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL AUX COMITÉS DE SÉLECTION 22-23**

CONSIDÉRANT qu'en certaines circonstances, un comité de sélection doit être formé afin de procéder à l'attribution d'un poste de gestionnaire ou de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT que la *Politique concernant la dotation du personnel* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit la composition du comité de sélection en fonction du type de poste à pourvoir;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire souhaite que le processus de sélection soit le plus efficient possible;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les membres du conseil suivants soient désignés pour agir à titre de membre de comité de sélection prévu à la *Politique concernant la dotation du personnel* en fonction de leurs disponibilités:

- Mme Marie-Eve Dufour
- M. Rafik Bourennani
- M. Pierre Dupuis
- M. Francis Lévesque
- M. Antony Rouillard

**Adoptée**

## **BILAN DES EMBAUCHES**

Mme Josée Ferron, directrice du Service des ressources humaines, présente le bilan des embauches en prévision de l'année scolaire 2022-2023. Elle précise que nous avons comblé près de 30 postes d'enseignant(e)s.

Elle précise que le pourcentage de personnel non légalement est de 8 %, alors qu'il était de 5 % l'an dernier.

CA\_011-22-23

### **HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

*Il est 21 h 20.*

**Adoptée**





No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

**CA\_012-22-23**

### **RETOUR AUX DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques.

*Il est 21 h 30.*

**Adoptée**

**CA\_013-22-23**

### **DÉSIGNATION – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par le directeur général;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE Mme Claudie Brière soit nommée direction générale adjointe (à temps partiel) à compter de ce jour pour l'année scolaire 2022-2023.

**Adoptée**

### **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**CA\_014-22-23**

### **INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 809 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 809 000 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La Présidente;
  - Le Directeur général; ou
  - La Directrice du Service des ressources financières;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**Adoptée**

CA\_015-22-23

### **GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES DE GARDE 2022-2023**

CONSIDÉRANT que la mission du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois consiste à s'assurer que la clientèle jeune et adulte sous sa responsabilité reçoit des services visant la réussite éducative de tous et toutes;

CONSIDÉRANT que les services de garde assurent un soutien concret aux besoins de la famille;

CONSIDÉRANT que le CSS de l'Or-et-des-Bois s'est doté d'un guide de gestion des services de garde;

CONSIDÉRANT que ledit guide précise qu'annuellement une grille de tarification doit être adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet de la grille de tarification déposé assure une uniformité sur l'ensemble de notre territoire;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire des services de garde 2022-2023 soit adoptée telle que présentée.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

CA\_016-22-23

16<sup>E</sup> SÉANCE

### **GRILLE TARIFAIRE DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2022-2023**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école le midi et qu'il peut en déterminer les conditions financières;

CONSIDÉRANT la *Politique concernant les services aux dîneurs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Politique sont notamment d'assurer une offre de services sécuritaires et de qualité et un traitement équitable à l'ensemble des dîneurs et à leurs parents;

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté par la directrice du Service des ressources financières.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire de la surveillance du midi 2022-2023 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

**Adoptée**

### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

CA\_017-22-23

### **POLITIQUE CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS ET DES ÉLÈVES**

CONSIDÉRANT l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipulant qu'une politique relative aux contributions financières des parents doit être adoptée par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 192 de la LIP qui précise que le comité de parents a pour fonctions d'élaborer et de proposer cette politique pour adoption au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'élaboration de cette politique par le comité de parents en 2021-2022;

CONSIDÉRANT que cette politique a été révisée par le comité de parents et que les consultations requises ont été tenues;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la *Politique concernant les contributions financières exigées des parents et des élèves* telle qu'elle a été présentée

DE confirmer son entrée en vigueur à compter de son adoption.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

16<sup>E</sup> SÉANCE

## **LOI SUR LE PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE**

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, dépose un communiqué de presse du MÉQ confirmant la nomination de M. Jean-François Bernier à titre de Protecteur national de l'élève.

## **POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

### **SITUATION DU TRANSPORT SCOLAIRE**

M. Jason Yergeau, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, présente un état de situation dans le dossier du transport scolaire. Il confirme que nos contrats de transport n'ont pas encore été signés, que les négociations se poursuivent et que nos transporteurs acceptent de maintenir le service pour la rentrée.

Il informe également le conseil d'administration qu'un projet de refonte des parcours sera mis en place plus tard cette année.

### **CAMPAGNE DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES**

Mme Caroline Neveu, coordonnatrice aux communications, présente la campagne de sécurité qui sera déployée cet automne. Elle revient aussi sur les travaux du comité de travail regroupant des représentants du Centre de services scolaires et de nos partenaires (villes, SQ, LSAT, etc.). Outre la campagne « Fais pas l'autruche », nous accompagnerons certaines écoles qui vivent des problématiques particulières et désirons développer des initiatives de transport actif.

### **SUIVI - TRAVAUX D'ÉTÉ**

M. Jason Yergeau, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, confirme que les travaux d'été avancent bien malgré certains dépassements des échéanciers. Le SRMAT travaille avec les directions concernées afin qu'il n'y ait pas d'impacts sur la rentrée.

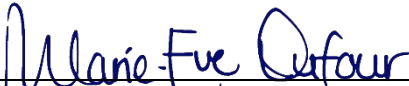
Il souligne particulièrement la situation de l'école Saint-Philippe, qui a nécessité le déplacement temporairement deux classes au centre communautaire du quartier Dubuisson, et celle de l'école Sainte-Lucie (retard dans la livraison des fenêtres)

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet n'est ajouté au point Questions diverses.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 24.

  
Mme Marie-Eve Dufour  
Présidente

  
Mme Nathalie Legault  
Secrétaire générale



### **ANNEXE – Nomination à la présidence du conseil d'administration**

- Les membres du conseil désignent un président et un secrétaire d'élection. Ces personnes ne doivent pas être éligibles à occuper les postes à pourvoir.
- Le président d'élection reçoit toutes les propositions de candidatures, à tour de rôle, pour chacun des postes. Pour être éligible, un candidat doit siéger au conseil à titre de parent d'un élève.
- Après réception de toutes les mises en candidature pour un poste donné, la période de mises en candidature est close sur proposition à cet effet et adoptée à la majorité des voix des membres ayant droit de vote.
- Le président demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte sa mise en candidature.
- S'il n'y a qu'une seule candidature, le membre proposé est élu au poste concerné.
- S'il y a plus d'une candidature, un vote est tenu au scrutin secret.
- Chaque candidat, à tour de rôle, disposera d'une période de 5 minutes pour faire valoir sa candidature. La période de vote est ensuite ouverte.
- Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir la majorité des voix des membres.
- Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour, jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix.
- Le président d'élection déclare élu le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes.
- Après l'élection, le secrétaire d'élection détruit les bulletins de vote virtuels.
- Le conseil d'administration adopte une résolution conformant la nomination.

#### **Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour propose que M. Jean-François Pressé agisse à titre de président d'élection.

M. Rafik Bourennani propose que M<sup>me</sup> Nathalie Legault agisse à titre de secrétaire d'élection.

#### **Nomination de la présidence du conseil d'administration**

M. Jean-François Pressé, président d'élection, ouvre la période de mise en candidature :

Candidature proposée	Proposeur
Marie-Eve Dufour	Hélène Paradis

M. Francis Murphy propose la fermeture de la période de candidature.

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour accepte la mise en candidature

M. Pressé confirme qu'il n'y a pas lieu de tenir de scrutin et déclare M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour élue au poste de présidente.